

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre, à dix-
Présents :	48	neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en
Absents excusés :	17	séance ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren
Pouvoirs :	12	à Saint-Flour, après convocation légale en date du 12
Votants :	60	décembre 2024, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Hervé BAGUET, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Sylvie VAISSADE, MME Amandine BATIFOULIER, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Nadine JANVIER, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Robert ROUSSEL, M. Jean-Luc SABATIER, M. Christophe VIDAL.

Absents excusés :

MME Agnès AMARGER, M. Frédéric ASTRUC, M. Hervé VIGIER, M. Claude BONNEFOI, M. Bernard COUDY, M. Philippe ECHALIER, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Nathalie LESTEVEN, MME Marine NEGRE, M. Olivier REVERSAT, M. Christian RISS, MME Sylvie PORTAL, M. Jean-Paul RESCHE, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS, M. David VITAL.

Pouvoirs :

MME Béatrice ANTONY donne pouvoir à M. Jean-Paul BERTHET
MME Nicole BATIFOL donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
M. Marcel CHASTANG donne pouvoir à M. Christian GENDRE
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à M. Jérôme GRAS
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à M. Marc POUGNET
MME Olivia GUEROUTL donne pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE
M. Jean-Pierre JOUVE donne pouvoir à MME Annick MALLET
M. Pascal POUDEVIGNE donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
MME Jeanine RICHARD donne pouvoir à M. Bernard MAURY
MME Maryline VICARD donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **20 DEC. 2024**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **20 DEC. 2024**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : AVENANTS AUX MARCHES PUBLICS - EXTENSION DU BÂTIMENT DE L'ENTREPRISE UNIPLANEZE

RAPPORTEUR : Monsieur Daniel MIRAL

Considérant le projet de territoire 2021-2026 adopté par délibération N°2021-146 du Conseil communautaire du 30 juin 2021, et plus particulièrement la fiche projet n° 84 « Favoriser le développement de l'entreprise UNIPLANEZE » ;

Vu les délibérations n°2022-202 du Conseil communautaire en date du 4 juillet 2022 et n°2022-219 du Conseil communautaire en date du 19 septembre 2022 relatives à l'attribution des marchés de travaux pour l'extension et le développement de l'entreprise UNIPLANEZE ;

Vu la délibération n°2024-011 du Conseil communautaire en date du 22 janvier 2024 relatives aux avenants n°1 au marché de travaux de l'extension du bâtiment de l'entreprise UNIPLANEZE ;

Vu la délibération n°2024-231 du Conseil communautaire en date du 16 septembre 2024 relatives aux avenants n°2 au marché de travaux de l'extension du bâtiment de l'entreprise UNIPLANEZE ;

Vu le code de la commande publique, et notamment son article L.2194-1 ;

Vu la signature des marchés :

- Du lot n°1 « TERRASSEMENT – VRD – AMENAGEMENTS DE SURFACE – ESPACES VERTS », avec l'Entreprise MARQUET SAS pour un montant de 377 240,79 € H.T. ;
- Du lot n°1bis « CLOTURE - PORTAIL - GESTION D'ACCES », avec l'Entreprise BOIS ET PAYSAGE pour un montant de 70 716,00 € H.T. ;

Considérant les travaux :

- En plus-value sur le lot n°1 suivant : Modifications de prestations conformément aux devis joints au présent avenant pour une plus-value de 5 536,27 € H.T.
- En plus-value sur le lot n°1bis suivant : Modifications de prestations conformément aux devis joints au présent avenant pour une plus-value de 5 014 € H.T. ;

Vu les projets d'avenants, tel qu'annexés à la délibération ;

Vu le nouveau montant du marché du lot n°1 porté à 380 788,86 € H.T. ;

Vu le nouveau montant du marché du lot n°1bis porté à 75 730,00 € H.T. ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

APPROUVE les avenants aux marchés de travaux pour l'extension du bâtiment de l'entreprise UNIPLANEZE, en plus-values aux lots n°1 et n°1bis avec les entreprises ci-dessus désignées aux montants susvisés ;

AUTORISE Madame le Président à signer lesdits avenants.

POUR : 60 VOIX

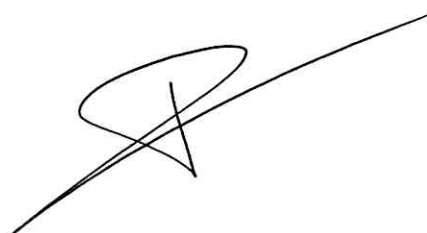
Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEUX



**AVENANT N°2
AU MARCHE DU 05/08/2022**

Identification du maître d'ouvrage

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

Communauté de communes située Village d'entreprises – 1 rue des Crozes – ZA du Rozier-Coren à SAINT-FLOUR (15100), identifiée sous le numéro de SIRET 20006666000016.

Identification du titulaire du marché

MARQUET S.A.S.

1 rue de la Florizane

15100 SAINT-FLOUR

Objet du marché

Création de l'unité agro-alimentaire de l'entreprise UNIPLANEZE à Saint-Flour – lot 01 : Terrassement – VRD – Aménagements de surface – Espaces verts

n Date de la notification du marché suivant Acte d'engagement : 05 août 2022

n Date de l'ordre de service n°1 : 02 septembre 2022

n Montant initial du marché :

▪ Marché de base :

Montant HT = 368 968,79 €

Taux de la TVA : 20 %

Montant TTC = 442 762,55 €

▪ Tranche optionnelle :

Montant HT = 8 272,00 €

Taux de la TVA : 20 %

Montant TTC = 9 926,40 €

n Montant de l'avenant n°1 en date du 07/12/2023 :

Montant HT = - 1 988,20 €

Taux de la TVA : 20 %

Montant TTC de l'avenant n° 1 = - 2 385,84 €

n Montant du marché de base après avenant n°1:

Montant HT = 366 980,59 €

Taux de la TVA : 20 %

Montant TTC = 440 376,71 €

Exposé de l'avenant

n Modifications introduites par le présent avenant :

Selon détails du devis n° GB / GB Dev-2024-0847 du 06/12/2024, et joint au présent avenant.

n Incidence financière de l'avenant :

Le montant du marché de base est modifié ainsi :

Montant HT de l'avenant n° 2 = 5 536,27 €

Taux de la TVA : 20 %

Montant TTC de l'avenant n° 2 = 6 643,52 €

n Nouveau montant du marché de base :

Montant HT = 372 516,86 €

Taux de la TVA : 20 %

Montant TTC = 447 020,23 €

Augmentation par rapport au marché de base initial : 0,96 %

L'ensemble des conditions particulières de l'acte d'engagement signé le 05/08/2023 et notifié à l'entreprise MARQUET S.A.S. le 02/09/2023 est étendu au présent avenant n° 2.

Fait à Saint-Flour, le ..06/12/2024.....
En deux exemplaires

SAINT-FLOUR Communauté

La Présidente

Céline CHARRIAUD

L'ENTREPRISE MARQUET S.A.S.



Notification de l'avenant au titulaire du marché

Je soussigné, Monsieur Philippe MARQUET.- Directeur....., représentant l'entreprise ..MARQUET S.A.S..... certifie avoir reçu la notification de l'avenant n° 2 au marché de travaux relatif à la création de l'unité agro-alimentaire de l'entreprise UNIPLANEZE à Saint-Flour – lot 01 : Terrassement – VRD – Aménagements de surface – Espaces verts.

Fait à ..Saint-Flour.....

le ..06/12/2024.....

Cachet et signature



MARQUET

TRAVAUX PUBLICS

A Saint-Flour, le 6 décembre 2024

Saint-Flour Communauté

Village d'entreprises
Zone Rozier - Coren
15 100 SAINT-FLOUR

N/Réf: GB / GB / Dev-2024-0847

Objet: Travaux supplémentaires UNIPLANEZE

DEVIS ESTIMATIF

Désignation	Quantité	Unité	Prix Unitaire	Montant H.T.
Imprégnation couche de base et tapis d'enrobé, suivant préconisations rapport étude de sol (prix 6.3.1.5)	333,51	M ²	16,60 €	5536,27 €
			TOTAL H.T.	5 536,27 €
			T.V.A. à 20%	1 107,25 €
			TOTAL T.T.C.	6 643,52 €

Validité de l'offre : 3 mois

Délai de paiement : 45 jours fin de mois

Si ce devis vous convient, veuillez nous le retourner daté, signé et précédé de la mention " BON POUR ACCORD ".
(Voir conditions générales de ventes et de travaux au verso)

Date : / /

Signature :

**AVENANT N°1
AU MARCHÉ DU 05/10/2022**

Identification du maître d'ouvrage

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

Communauté de communes située Village d'entreprises – 1 rue des Crozes – ZA du Rozier-Coren à SAINT-FLOUR (15100), identifiée sous le numéro de SIRET 20006666000016.

Identification du titulaire du marché

BOIS ET PAYSAGES S.A.S.

81 avenue de Conthe

15000 AURILLAC

Objet du marché

Création de l'unité agro-alimentaire de l'entreprise UNIPLANEZE à Saint-Flour – lot 01bis : Clôtures – Portails – Gestion d'accès

n Date de la notification du marché suivant Acte d'engagement : 05 octobre 2022

n Date de l'ordre de service n°1 : 14 novembre 2022

n Montant initial du marché :

▪ Marché de base :

Montant HT = 70 716,00 €

Taux de la TVA : 20 %

Montant TTC = 84 859,20 €

Exposé de l'avenant

n Modifications introduites par le présent avenant suivant devis de travaux supplémentaire n° 2411035, relatif à 92ml de clôtures en panneaux rigides, annexé au présent avenant.

n Incidence financière de l'avenant :

Le montant du marché est modifié ainsi :

Montant HT de l'avenant n° 1 = 5 014,00 €

Taux de la TVA : 20 %

Montant TTC de l'avenant n° 1 = 6 016,80 €

11 Nouveau montant du marché :

Montant HT = 75 730,00 €

Taux de la TVA : 20 %

Montant TTC = 90 876,00 €

Augmentation par rapport au marché de base initial : 7,09 %

L'ensemble des conditions particulières de l'acte d'engagement signé le 05/10/2022 et notifié à l'entreprise BOIS ET PAYSAGES SAS le 05/10/2022 est étendu au présent avenant n° 1.

Fait à Saint-Flour, le

En deux exemplaires

SAINT-FLOUR Communauté

La Présidente

Céline CHARRIAUD

L'ENTREPRISE BOIS ET PAYSAGES S.A.S.


Bois & Paysages
S.A.S au Capital 37 120 euros
81.Avenue de Conthe - 15000 AURILLAC
Tél. 04 71 48 25 12 - Fax 04 71 48 07 99
RCS Aurillac 340 805 423
SIRET 340 805 423 00035 APE 8130Z

Notification de l'avenant au titulaire du marché

Je soussigné, LACOSTE Jean-Bernard....., représentant
l'entreprise Bois et Paysages..... certifie avoir reçu la notification de l'avenant n° 1
au marché de travaux relatif à la création de l'unité agro-alimentaire de l'entreprise
UNIPLANEZE à Saint-Flour – lot 01bis : Clôtures – Portails – Gestion d'accès.

Fait à Aurillac.....

le 26/11/2024.....

Cachet et signature


-Bois & Paysages
S.A.S au Capital 37 120 euros
81, Avenue de Contrie - 15000 AURILLAC
Tél. 04.71.48.28.12 - Fax. 04.71.48.07.99
RCS Aurillac 340 805 423
SIRET 340 805 423 00035 APE 81207



BOIS & Paysages

SAS au capital de 37120 €

Entreprise paysagiste

Aurillac, le 31/10/2024

PASSEPORT PHYTOSANITAIRE CE
ONPV FR AUC0968

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE
Village d'Entreprises
ZA Rozier Coren
15100 SAINT FLOUR

Dossier suivi par: J-Bernard LACOSTE

Aménagement
et entretien
d'espaces verts

DEVIS	
N° 2411035	Extension Bâtiment UNIPLANEZE -ST FLOUR

Conception et
Photomontage

1 - Travaux supplémentaires					
Désignation	U	Qté	PU HT	Total H.T.	TVA
Clôture en panneaux rigides selon descriptif de l'article 2.3.2 du CCTP	ML	92.000	54.50	5 014.00	20 %
TOTAL Travaux supplémentaires				5 014.00	

Equipements
sportifs
et de loisirs

Maçonnerie
Paysagère

Revêtement
drainant
HYDROWAY®

Arrosage
automatique

Assainissement
par Phyto épuration
Aquatiris®

Clôtures

Total H.T.	5 014.00 €
T.V.A. 20 %	1 002.80 €
Total T.T.C.	6 016.80 €

Accepté, le client :

L'Entrepreneur :

Bois & Paysages

S.A.S. au capital de 37120 Euros
01, avenue de Conthe - 15000 AURILLAC
Tel 04 71 48 28 12 Fax 04 71 48 07 99
N° SIRET 340805423 00035
N° TVA Intracommunautaire FR 03 340 805 423

Contrats d'entretien
à l'année

Elagage et
soin des arbres

Déneigement

81 avenue de Conthe, 15000 AURILLAC - Tel: 04 71 48 28 12

boisetspaysages@wanadoo.fr

www.boisetspaysages.fr

@#boisetspaysages

R.C.S Aurillac: B340805423 Siret: 34080542300035 Code APE: 8130Z IBAN: FR761680 6048 2127 7103 2700 084 TVA Intracommunautaire: FR 03 340 805 423
Conditions générales de vente : nos factures sont payables sous 30 JOURS. Les sommes dues porteront intérêt au taux légal en vigueur sans autre mise en demeure.
Toute contestation est de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce d'Aurillac. Aucun escompte ne pourra être accordé pour paiement comptant.
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement de 40.00 €.



Entreprise qualifiée
P100 Travaux de création
E130 Entretien
E140 Elagage